

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 28 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 18h30 dans la salle des Greniers du Roy à Villemur sur Tarn.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Denis BACOU, Véronique CHENE, Daniel ANTIPOT, Andrée ARSEGUET,

C3G : Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, Edmond VINTILLAS, Isabelle GOUSMAR, Léandre ROUMAGNAC,

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Patrick PAPILLAULT, Edmond AUSSEL, Marina DAILLUT, Gilbert COMBIER,

CCSG : Chantal AYGAT, Gilles MARTIN,

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Robert SABATIER

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 13-09-2016

Membres présents : 28

Pouvoirs : 05

Absents excusés suppléés : Hveline JACOB, Frédéric MARTIN, Michel ANGUILLE, Philippe SEILLES, Daniel CALAS, Colette SOLOMIAC, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Hugo CAVAGNAC,

Absents ayant donné pouvoir: André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Denis DULONG, Christian OUSTRI, Jean-Michel JILIBERT,

Absents excusés : Nicolas ALARCON, Jean-Claude ESPIE, Eric OGET, Marie-Laure BAVIERE, Didier LAFFONT, Alain CLUZET

Secrétaire de séance : Véronique MILLET - Désignée à l'unanimité

Domaine : Administration générale

Délibération n°: 16/42

Objet : Mise en place d'un Contrat de Ruralité

Le Président explique que l'Etat met en place des Contrats de Ruralité, contrats qui vont être signés avec les PETR. Ils ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Le PETR sera signataire de ce contrat, sur la base de notre projet de territoire, afin de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs, avec une déclinaison d'opérations et d'actions concrètes au service des habitants et des entreprises.

Ce contrat est un document intégrateur des mesures existantes et se décline en 6 volets prioritaires, éventail thématique qui pourra être complété en fonction du territoire vécu.

- Accessibilité aux services et aux soins
- Attractivité du territoire (économie, tourisme, numérique, téléphonie,)
- Revitalisation des bourgs centraux (renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité)
- Mobilité
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Le contrat recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il est conclu pour 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Ce contrat sera financé par une part spécifiquement dédiée du FSIL (216 millions d'€ en 2017) qui pourra être cumulable avec la DETR, avec l'autre volet du FSIL, ainsi que les financements de droit commun et les fonds européens.

Il s'appuiera sur l'ensemble des outils financiers de droit commun sur les appels à projets spécifiques, et pourra mobiliser des financements européens. La Région et le Département sont associées puisque déjà signataires de convention avec notre PETR (CRU et contrat de territoire). Les opérations conclues dans le cadre de ces contrats seront valorisées dans le volet territorial du CPER. La caisse des dépôts peut être également mobilisée pour signer ces contrats de ruralité.

Le Président propose au Conseil Syndical de s'engager dans la mise en place d'un Contrat de Ruralité entre l'Etat et le PETR Pays Tolosan et de se rapprocher des services de l'Etat pour enclencher la démarche le plus rapidement possible.

Il demande à l'Assemblée de délibérer sur la mise en œuvre d'un contrat de ruralité, et d'approuver la démarche entreprise.

Entendu l'exposé du Président,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

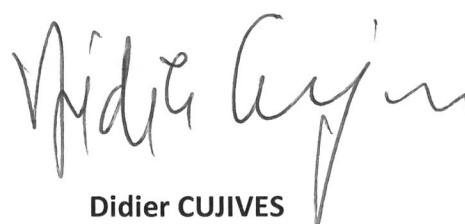
- Approuve la mise en œuvre d'un Contrat de Ruralité sur le territoire du PETR Pays Tolosan,
- Mandate le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 28 septembre 2016.

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 septembre 2016
Au registre sont les signatures

Le Président



Didier CUJIVES